



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED/WG.66/4
24 mars 1993

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe du Comité scientifique
et technique et du Comité socio-économique

Athènes, 3-7 mai 1993

**RECOMMANDATIONS ET BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995**

PROPOSITION DU SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>page</u>
I. RECOMMANDATIONS PROPOSEES	1
A. <u>APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE</u>	1
1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles	1
2. Coordination du programme	1
3. Développement durable	1
a. Agenda 21 pour la Méditerranée/ Programme CE-PAM (Charte de Nicosie)	1
b. Programme d'aménagement côtier (PAC)	2
4. Composante juridique	3
5. Information	3
B. <u>APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS</u>	3
6. Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions	3
C. <u>SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE</u>	6
7. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée	6
D. <u>APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX SITUATIONS CRITIQUES</u>	8
8. Prévention et lutte contre la pollution par les navires	8
a. Protocole relatif aux situations critiques (REMPEC)	8
b. Plan d'action pour les installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne	9
E. <u>GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE</u>	9
9. Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée	9
a. Analyse prospective des relations entre environnement et développement (CAR/PB)	9
b. Planification et gestion du littoral (CAR/PAP)	10

F. <u>APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES</u>	11
10. Protection du patrimoine méditerranéen commun	11
a. Aires spécialement protégées (CAR/ASP)	11
b. Préservation des sites historiques (100 sites historiques)	12
II. BUDGET-PROGRAMME PROPOSE POUR 1994-1995	13
Résumé	13
Résumé détaillé	14
A. <u>APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE</u>	16
1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles	16
2. Coordination du programme	17
3. Développement durable	18
a. Agenda 21 pour la Méditerranée/ Programme CE-PAM (Charte de Nicosie)	18
b. Programme d'aménagement côtier (PAC)	19
4. Composante juridique	20
5. Information	21
B. <u>APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS</u>	22
6. Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions	22
C. <u>SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE</u>	23
7. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée	23
Frais de personnel et de fonctionnement couvrant les activités 1 à 7.	
- Unité de coordination, Athènes	25
- Dépenses devant être couvertes par la contribution de contrepartie de la Grèce	26
- Organisations coopérant au MED POL	27

D.	<u>APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX SITUATIONS CRITIQUES</u>	28
8.	Prévention et lutte contre la pollution par les navires	28
a.	Protocole relatif aux situations critiques (REMPEC)	28
b.	Plan d'action pour les installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne	30
	Frais de personnel et de fonctionnement:	
-	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)	31
E.	<u>GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE</u>	32
9.	Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée	32
a.	Analyse prospective des relations entre environnement et développement (CAR/PB)	32
-	Observatoire du Plan Bleu	34
b.	Planification et gestion du littoral (CAR/PAP)	35
	Frais de personnel et de fonctionnement:	
-	Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)	38
-	Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)	39
F.	<u>APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES</u>	40
10.	Protection du patrimoine méditerranéen commun	40
a.	Aires spécialement protégées (CAR/ASP)	40
b.	Préservation des sites historiques (100 sites historiques)	42
	Frais de personnel et de fonctionnement:	
-	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)	43
G.	<u>COUTS D'APPUI AU PROGRAMME</u>	44
III.	CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE EN ESPECES/NATURE PREVUES AUX PROJETS DU PAM	45

I. RECOMMANDATIONS PROPOSEES

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

Les recommandations ci-après sont soumises aux Parties contractantes pour adoption:

1. APPROBATION DU PROGRAMME DANS LE CADRE DES REUNIONS DECISIONNELLES

1. Tenir leur prochaine réunion ordinaire en séances plénières.
2. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 16) du présent document.

2. COORDINATION DU PROGRAMME

1. Inviter le Secrétariat à renforcer la coopération avec les institutions de financement en vue de leur participation aux activités du PAM, et en particulier au programme pour un développement durable.
2. Approuver la demande italienne que le Centro di Telerilevamento Mediterraneo (CTM), sis à Scanzano, Italie, devienne un Centre d'activités régionales pour la télédétection dans la région méditerranéenne, sous l'égide du PAM, qui serait financé par le gouvernement italien.
3. Inviter le Secrétariat à poursuivre et renforcer la coopération avec les ONG pour mieux coordonner leurs actions, notamment dans les domaines de sensibilisation du public, de l'information sur l'environnement et du développement durable.
4. Autoriser le Secrétariat à intensifier ses contacts avec le nouveau Secrétariat de la Convention pour la mer Noire, établi en Turquie, en vue d'une coopération appropriée entre les deux Secrétariats.
5. Inviter le Secrétariat à coopérer avec les accords sous-régionaux et à continuer à leur apporter un appui technique.
6. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 17) du présent document et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (pages 25-27) couvrant les activités 1 à 7.

3. DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Agenda 21 pour la Méditerranée/Programme CE-PAM (Charte de Nicosie)

1. Réorienter le PAM vers un développement durable, principalement par le biais de ses deux programmes, à savoir le Programme d'aménagement côtier (PAC) et le mécanisme de suivi du programme CE/PAM (Charte de Nicosie).
2. Accueillir favorablement l'initiative de la CE dans le domaine de la coopération euro-méditerranéenne et renforcer la coopération avec la CE en vue de la réalisation des objectifs globaux de la Charte de Nicosie et de la Déclaration du Caire.

3. Coopérer avec la CE à l'identification et l'exécution d'activités spécifiques visant à assurer un développement durable dans la région méditerranéenne.
4. Appuyer la participation active du Secrétariat du PAM au mécanisme de coordination créé par la réunion du Caire (28-30 avril 1992).
5. Autoriser l'Unité de coordination d'Athènes à assumer la responsabilité globale de tous les projets PAM sur un développement durable, PAC y compris.
6. Créer une nouvelle ligne budgétaire pour le développement durable dans le cadre du programme du PAM et instituer un nouveaux poste d'expert de classe P.4. Le nouvel expert du personnel serait chargé des projets concernant un développement durable, PAC y compris.
7. Inviter le Secrétariat à préparer un projet d'"Agenda 21 pour la Méditerranée" qui sera examiné par une réunion d'experts à convoquer en 1994, en prenant en considération les résultats de la réunion consultative informelle sur l'"Agenda 21 pour la Méditerranée" contenus dans le document UNEP(OCA)/MED WG.63/4.
8. Examiner la proposition de Malte concernant la Commission des Nations Unies pour un développement durable et les activités s'y rapportant dans la zone de la Méditerranée.
9. Approuver le budget-programme pour 1994-1995 proposé à la partie II (page 18) du présent document.

b) Programme d'aménagement côtier (PAC)

1. Achever les projets de PAC concernant la baie de Kastela, la baie d'Izmir et le littoral syrien sous leur forme actuelle d'ici la fin 1993, et le projet sur Rhodes d'ici la fin 1994, et coopérer avec les pays hôtes sur un programme de suivi.
2. Poursuivre les travaux sur les cinq projets en cours (Albanie, Algérie, Egypte/Fuka-Matrouh, Tunisie/Sfax et Maroc).
3. Approuver et amorcer la préparation d'un Programme d'aménagement pour deux nouvelles zones côtières (Israël et Malte).
4. Approuver et amorcer la préparation d'un Programme d'aménagement côtier pour la lagune de Venise qui serait totalement financé par l'Italie.
5. Inviter les autorités nationales concernées et les programmes bilatéraux et multilatéraux pertinents à appuyer le programme ci-dessus d'aménagement côtier comme zones de démonstration pratiques pour le développement durable et la protection de Méditerranée.
6. Organiser de réunions consultatives relatives au programme d'aménagement côtier pour les zones visées aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-dessus et prendre toutes les mesures appropriées pour mettre en oeuvre ces programmes.
7. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 19) du présent document.

4. COMPOSANTE JURIDIQUE

1. Inviter à nouveau la Syrie et le Liban à ratifier le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et le Protocole relatif aux aires spécialement protégées (ASP).
2. Inviter les parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, et le Protocole y relatif, 1978 (MARPOL 73/78).
3. Inviter les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (1989).
4. Réaffirmer la décision des Parties contractantes de soumettre un rapport annuel récapitulatif au 30 juin de chaque année sur les mesures adoptées en application de la Convention et des Protocoles y relatifs (article 20 de la Convention).
5. Créer un Comité juridique spécial en tant qu'organe indépendant de nature permanente ayant pour objectifs de mettre en oeuvre la stratégie juridique globale du PAM, d'offrir ses services d'experts et d'appui à chaque Partie contractante et aux organes de la Convention de Barcelone sur les questions concernant le développement et l'application des systèmes de la Convention de Barcelone en intégrant l'objectif de développement durable.
6. Convoquer en 1994 une deuxième réunion d'experts méditerranéens sur l'élaboration d'un protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, en vue de convoquer une conférence de plénipotentiaires en 1995 pour l'adoption du protocole.
7. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 20) du présent document.

5. INFORMATION

Approuver le programme de travail et le budget pour 1994 et 1995 proposés à la partie II (page 21) du présent document.

B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

6. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

1. Application du Protocole tellurique

- Demander au Secrétariat de s'évertuer à suivre l'application par les Parties contractantes des mesures antipollution adoptées et de faire rapport à la prochaine réunion des Parties contractantes sur les mesures prises par les divers pays;

Continuer à octroyer une assistance aux Parties contractantes pour l'application des mesures adoptées, s'il y a lieu;

- Inviter instamment les Parties contractantes qui n'ont pas rempli les questionnaires de l'enquête sur les sources terrestres de pollution à le faire dès que possible.

2. Pollution par les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes

10 Adopter ce qui suit:

i) évaluation de la situation concernant les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes en mer Méditerranée

- Un certain nombre de substances chimiques dont on sait ou présume qu'elles possèdent des propriétés cancérigènes, mutagènes et/ou tératogènes sont rejetées par diverses voies en mer Méditerranée. Ces substances comprennent des métaux (arsenic, nickel, cadmium et plomb), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (principalement le benz(a)anthracène et le benzo(a)pyrène) et des composés organochlorés (principalement les polychlorobiphényles)
- Les renseignements sur les quantités de ces composés rejetées en mer Méditerranée, ainsi que sur leurs niveaux dans les organismes marins, sont relativement fragmentaires, excepté dans le cas de métaux comme le cadmium et de composés organochlorés comme le DDT et les PCB qui, depuis un certain nombre d'années, ont fait l'objet d'une surveillance continue dans diverses sous-régions de la Méditerranée, surtout en raison de leur bioaccumulation et de leur toxicité vis-à-vis des organismes marins et de l'homme envisagées d'un point de vue général et non restreint aux seuls risques génotoxiques. Une étude pilote de surveillance continue menée en 1990/1991 a permis d'obtenir des données plus détaillées sur les niveaux de certaines substances dans les organismes marins. Toutefois, cette étude avait dû être circonscrite à quelques zones côtières, et l'on ne peut inférer de ses résultats une indication de la situation prévalant dans l'ensemble de la Méditerranée. Cependant, dans certaines régions, des moules ont présenté des niveaux élevés de PAH, ce qui pourrait être un sujet de préoccupation dans de telles zones.
- Une évaluation globale de la situation touchant la Méditerranée a été effectuée sur la base des connaissances actuelles au niveau mondial, en tenant pleinement compte de la synthèse récente très complète du Groupe d'experts sur les aspects scientifiques de la pollution marine (GESAMP) et, dans le cas des risques pour la santé humaine, des informations les plus récentes disponibles auprès du Centre international de la recherche sur le cancer (CIRC) de l'OMS.
- Une évaluation des risques spécifiques encourus par les organismes marins est difficile en raison des incertitudes et des lacunes de l'identification provisoire actuelle des substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes dans l'ensemble du milieu marin, ainsi que des modifications des propriétés biologiques des substances résultant de facteurs physiques, de transformations microbiologiques, d'interactions chimiques et de transformations photomédiées. Parmi les autres problèmes, on peut citer la difficulté d'évaluer les relations dose-effet et d'extrapoler des fortes doses expérimentales aux doses faibles normalement rencontrées dans l'environnement, ainsi que les variations marquées de la susceptibilité aux substances dangereuses non seulement selon les espèces, les souches et les individus, mais aussi au sein du même individu en fonction de tel ou tel stade du cycle vital. En outre, on n'a pu encore préciser dans quelles mesure les constituants naturels de l'eau de mer sont un facteur déroutant dans la détermination de certains effets nocifs de polluants spécifiques.
- Jusqu'à ce jour, s'agissant des risques encourus par l'homme en raison de la consommation de produits de la mer contaminés, on sait que toutes les substances considérées comme des polluants prioritaires sur le plan cancérigène, tératogène et mutagène sont largement répandues dans l'ensemble de l'environnement, et des lignes directrices concernant les apports maximaux admissibles ont été instituées par divers organes qualifiés. Etant donné que l'apport dû aux produits comestibles de la mer n'entraîne pas un dépassement

des niveaux prescrits par ces lignes directrices, il ne paraît guère probable que des effets comme le cancer puissent survenir dans les collectivités dépendant des produits de la mer pour leur subsistance.

- Dans un certain nombre de pays méditerranéens, plusieurs substances sont assujetties à des restrictions légales concernant leur rejet dans le milieu marin. Ces restrictions se fondent généralement sur des considérations touchant leur toxicité globale plutôt que sur leur incidences en matière de risques cancérigènes, tératogènes ou mutagènes.
- En dépit des incertitudes de la situation, il se pourrait que des risques soient encourus par les organismes marins dans les sites où la pollution par des substances spécifiques est élevée, et qu'éventuellement, dans le cas de l'homme, ils soient encourus par de gros consommateurs de produits de la mer dans les zones où l'on a relevé des niveaux excessifs de substances comme les PAH. Le principe de l'approche de précaution pourrait par conséquent être suivi.

ii) Mesures de lutte contre la pollution par les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes

Les Parties contractantes, prenant en considération l'état d'incertitude actuel concernant les risques encourus par les organismes marins et la santé de l'homme en raison des substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes en mer Méditerranée, détaillées dans le document d'évaluation correspondant, ainsi que le principe de précaution, conviennent:

- (a) de promouvoir des mesures pour réduire les apports dans le milieu marin et favoriser l'élimination progressive des substances ayant des propriétés cancérigènes, tératogènes et/ou mutagènes avérées dans le milieu marin ou par l'intermédiaire de celui-ci.

Ces mesures devraient comporter notamment l'acquisition de nouvelles données pour combler les lacunes encore mal délimitées dans les connaissances touchant à la fois le statut effectif de substances spécifiques comme agents cancérigènes, tératogènes ou mutagènes, et le devenir de ces substances dans le milieu marin ainsi qu'il est exposé dans le document d'évaluation.

- (b) de prendre sans délai les mesures ci-après:
 - (i) surveiller la présence de substances appropriées à des sites critiques et, si les niveaux de concentration le justifient, prendre les mesures nécessaires pour diminuer la pollution ou réduire au minimum les risques entraînés pour la santé humaine par la consommation de produits de la mer contaminés.
 - (ii) demander au Secrétariat de poursuivre l'examen de la situation internationale quant aux nouveaux développements dans le domaine des polluants marins cancérigènes, tératogènes et mutagènes, et de renforcer sa liaison avec les organismes internationaux compétents.
- (c) de faire rapport au Secrétariat sur toutes mesures prises conformément à la présente décision.

3. Application du Protocole immersions

- Inviter instamment les Parties contractantes à faire leur possible pour adresser à l'Unité MED, sur une base régulière, des rapports annuels sur leurs opérations d'immersion.

4. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 22) du présent document.

C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE

7. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANE

1. Approuver les recommandations ci-après concernant MED POL - Phase II (1994-1995)

- a) Activités de surveillance et d'appui

- Les objectifs de la surveillance devraient être réexaminés et modifiés pour permettre une meilleure utilisation des résultats de la surveillance dans les aspects "gestion" et "prise de décision" du processus de développement durable;
- la surveillance et la recherche intégrées devraient comporter l'établissement régulier d'évaluations régionales de l'environnement;
- il incombe d'identifier, pour la Méditerranée, des sous-régions regroupant plusieurs pays autour d'une entité maritime spécifique;
- des profils par pays sur l'état et les tendances de la qualité du milieu marin devraient régulièrement être établis et actualisés;
- il conviendrait de réaffirmer l'importance fondamentale de la surveillance des sources de pollution car elle peut contribuer à mieux cibler les activités de surveillance;
- les activités d'assurance qualité des données doivent rester une tâche prioritaire, dans le but d'encourager les laboratoires à la considérer comme aussi importante que l'analyse proprement dite;
- un programme de surveillance des effets biologiques devrait être élaboré et mis en oeuvre dans le cadre du MED POL;
- la formation de scientifiques et de techniciens provenant des pays en développement devrait rester l'un des principaux moyens de réaliser les objectifs du MED POL;
- il convient de s'employer dans toute la mesure du possible à obtenir une couverture géographique complète des activités de surveillance en Méditerranée par le biais de la préparation de programmes nationaux de surveillance continue et de la communication de données pertinentes sur la pollution;
- la surveillance continue de la pollution transférée par voie atmosphérique devrait être, chaque fois que c'est possible, intégrée dans les programmes nationaux MED POL de surveillance, et la collecte de données de recensement des émissions, notamment pour les métaux lourds, devrait être amorcée;
- la contribution au PAM de la Banque mondiale dans le domaine des activités d'assurance qualité MED POL, qui permettra au Secrétariat d'étendre les activités limitées par le budget du PAM, devrait être accueillie favorablement et encouragée;
- la Banque mondiale devrait être instamment invitée par le Secrétariat à poursuivre à l'avenir son appui aux activités MED POL pour le profit global de la Convention de Barcelone et du Plan d'action pour la Méditerranée.

b) Recherche

- Jusque'à cinquante pour cent du budget affecté à la recherche devrait être utilisé pour l'eutrophisation et les efflorescences de plancton au cours de l'exercice biennal 1994-1995;
- tous les efforts nationaux et internationaux de recherche conduisant à une amélioration des connaissances générales sur le milieu marin doivent être vivement encouragés pour permettre une optimisation du programme de surveillance continue.

c) Changements climatiques

- L'étude des implications des changements climatiques pour les zones côtières doit se poursuivre afin d'évaluer les problèmes environnementaux associés à l'impact potentiel des changements climatiques attendus sur le milieu marin et les zones côtières attenantes et afin d'aider les gouvernements à définir et mettre en oeuvre les options politiques et les mesures d'intervention appropriées susceptibles d'atténuer les conséquences négatives des impacts prévus;

2. Développement de MED POL - Phase III (1996-2005)

- gardant à l'esprit que l'objectif à long terme global du PAM devrait, conformément à la CNUED et à l'Agenda 21, être réorienté vers la réalisation d'un développement durable des ressources marines et côtières dans la région méditerranéenne grâce à une gestion intégrée effective permettant un essor économique accru tout en préservant le milieu marin et côtier ainsi que ses ressources, et
- tenant compte de ce que le MED POL, comme composante scientifique et technique du PAM, fournit la base scientifique à la prise de décision dans la région lors du processus de réalisation d'un développement durable,

la réunion est invitée à approuver le développement du programme MED POL - Phase III (1996-2005) sur les grands objectifs ci-après:

- (i) organisation d'un programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution marine, coordonné au niveau régional, axé sur les contaminants et polluants affectant la qualité du milieu marin et côtier tout comme la santé humaine en Méditerranée, et sur l'interprétation/évaluation des résultats du programme s'intégrant dans la base scientifique à la prise de décision dans la région;
- (ii) production de renseignements sur les sources, niveaux, quantités, tendances et effets de la pollution marine, développement des capacités d'évaluation de l'état présent et à venir du milieu marin dans la région méditerranéenne à titre de complément de la base scientifique sur laquelle peut reposer la formulation de mesures préventives et correctives;
- (iii) formulation de propositions de mesures techniques, administratives et juridiques de maîtrise, réduction et prévention de la pollution et assistance aux gouvernements de la région pour l'application des mesures adoptées et l'évaluation de leur efficacité; et
- (iv) renforcement et, si nécessaire, développement des capacités des institutions nationales à mettre en oeuvre la surveillance continue et la recherche en matière de pollution marine, pour permettre aux autorités compétentes d'asseoir leurs décisions sur des données de bonne qualité.

Plus concrètement, la pleine exécution du programme MED POL devra notamment aider les gouvernements à:

- a) réduire davantage la charge polluante atteignant le milieu marin à partir de sources terrestres;
 - b) sauvegarder la santé publique par la surveillance de la qualité sanitaire des eaux de baignade et des eaux d'élevage de mollusques/crustacés et par le développement de mesures assurant le maintien d'une qualité sanitaire appropriée de ces eaux;
 - c) évaluer les dommages occasionnés aux écosystèmes marins par la pollution en vue de réhabiliter ces derniers;
 - d) évaluer l'efficacité des mesures prises pour réduire la pollution;
 - e) fixer un ensemble de critères de qualité du milieu scientifiquement fondés pour l'environnement côtier de la région;
 - f) évaluer les niveaux, tendances et effets actuels de l'eutrophisation et des proliférations de plancton, et formuler des propositions pour la prédiction et la réduction de ces phénomènes dans la région méditerranéenne;
 - g) évaluer les niveaux de la pollution transférée par voie atmosphérique et mettre au point des modèles prédictifs pouvant fournir une base à des mesures correctives;
 - h) améliorer la compréhension des processus influençant la répartition et la dispersion de la pollution, les cycles biogéochimiques de polluants spécifiques;
 - i) établir périodiquement une évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée et aider les Parties contractantes à préparer ces évaluations à un niveau national;
 - j) développer et mettre en oeuvre leurs programmes nationaux de surveillance continue.
3. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 23-24) du présent document.

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX SITUATIONS CRITIQUES

8. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES

- a) Protocole relatif aux situations critiques (préparation, intervention et coopération en cas de pollution marine accidentelle)
 1. Adopter le code pratique pour l'emploi des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer dans la région méditerranéenne, tel qu'il a été approuvé par la réunion des correspondants du REMPEC qui s'est tenue à Malte du 22 au 26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12) et tel qu'il figure dans le document UNEP(OCA)/MED/WG.66/5.
 2. Créer une équipe spéciale méditerranéenne pour l'assistance à la lutte contre la pollution marine accidentelle que le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle organisera et mettra en service dans les limites du budget qui lui est alloué par les Parties contractantes. La proposition concernant une équipe spéciale méditerranéenne d'assistance à la lutte contre la pollution marine accidentelle, préparée par le REMPEC et approuvée par la réunion des correspondants du REMPEC tenue à Malte les 22-26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12), figure dans le document UNEP(OCA)/MED/WG.66/6.

3. Approuver le programme à moyen terme pour la période 1994-1997 des activités du REMPEC concernant la préparation, l'intervention et la coopération en cas de pollution marine accidentelle, tel qu'il a été proposé par la réunion des correspondants du REMPEC tenue à Malte du 22 au 26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12) et tel qu'il figure dans le document UNEP(OCA)/MED/WG.66/7.
 4. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 28-29) du présent document et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (page 31).
- b. Plan d'action pour les installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne
1. Elargir le mandat et les fonctions du REMPEC à la promotion, par le biais de la coopération régionale, de l'application et la mise en vigueur effective des Conventions OMI sur la prévention de la pollution du milieu marin par les navires.
 2. Les nouvelles fonctions et activités que doit assumer le REMPEC ont été définies dans le "Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires adéquates dans la région méditerranéenne" adopté par la réunion d'experts nationaux sur les installations de réception portuaires en Méditerranée qui s'est tenue au Caire du 16 au 19 décembre 1991 (REMPEC/WG.3/4).

Ces fonctions consistent à:

- i) fournir le cadre consultatif et coopératif entre les Etats côtiers méditerranéens et les diverses organisations en ce qui concerne la coopération régionale en matière d'installations de réception portuaires;
 - ii) servir de centre moteur à la coordination du Plan d'action;
 - iii) s'acquitter de toutes les tâches qui lui ont été assignées par le Plan d'action.
3. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (page 30) du présent document et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (page 31).

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

9. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

- a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu)
1. Dans le cadre du développement durable et conformément à l'Agenda 21 de Rio, poursuivre, améliorer et étendre les études systémiques et prospectives sur les interactions population/ressources/environnement/développement. Adapter et développer des outils appropriés pour la situation globale et locale en Méditerranée et encourager les décideurs nationaux et locaux à s'en servir.
 2. Inviter les autorités nationales et locales à explorer les avenir de zones sélectionnées. Inviter deux pays à explorer les avenir d'une région frontalière.

3. Développer et définir la fonction d'un "Observatoire de l'environnement méditerranéen", sous l'égide du Plan d'action pour la Méditerranée et en étroite coopération avec les Centres du PAM, conjointement avec l'Agence européenne de l'environnement de la CEE, l'OCDE et les institutions nationales et méditerranéennes concernées. Encourager les décideurs nationaux/locaux à développer des fonctions analogues d'observatoire dans leur pays.
 4. Développer une recherche appropriée sur les variables, statistiques et indicateurs de situation, tendances et prise de décision dans le contexte méditerranéen. Présenter les résultats et les méthodologies aux décideurs locaux.
 5. Développer une fonction de documentation sur les sources d'information et de recherche pour les décideurs en matière de développement et d'environnement.
 6. Développer, améliorer et organiser des sessions de formation et de travail (régionales et locales) sur les méthodologies systémiques/prospectives et les bases de données/indicateurs pour servir d'outils à la prise de décision.
 7. Contribuer activement à l'approche systémique et prospective des PAC/PAM et promouvoir une fonction d'observatoire de l'environnement s'il y a lieu.
 8. Communiquer plus largement les résultats des activités du CAR/PB par des séries de fascicules ainsi que par des études et rapports amplement distribués.
 9. Renforcer les capacités de formation et de communication du CAR/PB.
 10. Rechercher un appui financier et en effectifs complémentaire, pour l'extension du Plan Bleu, auprès du pays hôte et d'autres sources locales et régionales.
 11. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 32-34) du présent document et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (page 38).
- b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires)
1. Donner instruction au CAR/PAP d'orienter sa composante "formation" vers l'organisation de cours de formation nationaux, alors que les cours régionaux seraient axés sur la création d'un réseau d'animateurs de cours nationaux. Les Points focaux nationaux pour le PAP sont invités à choisir des animateurs appropriés pour ces cours.
 2. Mener à bonne fin les actions prioritaires sur le tourisme, l'énergie et les établissements historiques au titre d'actions prioritaires distinctes, et les fonder dans le cadre des actions prioritaires "Planification et gestion intégrées des zones côtières méditerranéennes" en utilisant au profit des projets de PAC l'expérience acquise avec ces actions prioritaires.
 3. Charger le CAR/PAP d'organiser de concert avec le CAR/PB et sous la supervision de l'Unité de coordination du PAM une collecte harmonisée et efficace de données ainsi que d'autres activités préparatoires pour les projets de PAC.
 4. Une fois que le projet de coopération en cours sur l'érosion des sols aura été achevé et que ses résultats auront été présentés, toute nouvelle intervention du PAP dans ce domaine devrait être centrée au sein du PAC, tandis que le suivi de ce projet, tout comme l'exécution du projet sur la gestion écologique de l'aquaculture ne seront organisés que si un financement extérieur est assuré.

5. Le CAR/PAP devrait orienter ses activités liées à EIE vers l'assistance et l'appui aux Parties contractantes où l'application de cet instrument en est à un stade initial, tandis que l'activité sur le tourisme devrait être axée sur l'application de l'ECA.
6. Le CAR/PAP, en coopération avec les Points focaux nationaux concernés du PAP, devrait poursuivre ses efforts pour élargir le réseau des consultants, en visant une répartition géographique équitable des consultants et institutions engagés. Les Points focaux nationaux du PAP sont invités à faciliter la conclusion d'accords de sous-traitance avec les agences et institutions nationales qualifiées, aidant à obtenir, chaque fois que c'est opportun et possible, des conditions non commerciales ou "de faveur", avec l'appui éventuel de sources autres que le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.
7. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 35-37) du présent document et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (page 39).

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

10. PROTECTION DU PATRIMOINE MEDITERRANEEN COMMUN

a) Aires spécialement protégées

1. Inviter les Parties contractantes à octroyer une assistance supplémentaire au CAR/ASP sur une base bilatérale, pour réaliser notamment des actions conjointes entre les pays méditerranéens du Nord et du Sud.
2. Inviter le CAR/ASP à renforcer la collaboration avec d'autres conventions et institutions internationales régionales dans l'application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et des plans d'action existants sur les tortues marines, les phoques moines et les cétacés.
3. Inviter les Parties contractantes à favoriser toutes les actions appropriées dans le cadre du CAR/ASP en vue de la conservation de la biodiversité des zones côtières et marines de la Méditerranée, conformément au Protocole relatif aux aires spécialement protégées, à la Convention mondiale sur la biodiversité et à l'Agenda 21 (CNUED, 1992).
4. Inviter les Parties contractantes à appuyer des activités et des programmes de recherche et de formation consacrés à la protection d'espèces menacées (tortues marines, phoque moine, cétacés, végétation marine).
5. Prendre note, avec satisfaction, de la création de la première réserve naturelle méditerranéenne de mammifères marins dans le bassin liguro-corso-provençal.
6. Evaluer le statut des espèces de la Méditerranée et compiler celles-ci dans un inventaire des espèces menacées appelant des mesures de protection, et créer un réseau en vue d'améliorer la collaboration dans le domaine de la conservation des espèces dans la région méditerranéenne.
7. Inviter le CAR/ASP à créer un réseau de surveillance de la végétation marine en Méditerranée.
8. Organiser une réunion d'experts chargée d'évaluer la mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée et le lancement d'un programme d'élevage en captivité.

9. Promouvoir des activités se rapportant à l'identification, la création et la gestion d'ASP en Méditerranée, conformément au Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la Déclaration de Gênes.
10. Inviter le CAR/ASP à procéder à l'élaboration du répertoire des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne, partie II: sites d'intérêt scientifique, historique, archéologique, culturel et éducatif.
11. Renforcer l'échange d'informations et de données entre le CAR/ASP et les Parties contractantes.
12. Inviter le CAR/ASP à poursuivre son assistance aux pays pour établir leur législation en matière d'ASP et de conservation des espèces.
13. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 proposé à la partie II (pages 40-41) du présent document et les frais correspondants de personnel et de fonctionnement (page 43).

b) Préservation des sites historiques

1. Aider les pays dans leurs efforts de protection et de sauvegarde des sites historiques et des établissements historiques, y compris la préparation de mesures préventives.
2. Organiser la première réunion des Points focaux nationaux pour les 100 sites historiques en 1994.
3. Organiser des ateliers et des cours de formation sur les outils et méthodes de gestion applicables aux sites et aux établissements historiques, notamment pour la dégradation de la pierre et les sites archéologiques et historiques sous-marins.
4. Approuver le budget-programme pour 1994 et 1995 approuvé à la parties II (page 42) du présent document.

II. BUDGET-PROGRAMME PROPOSE POUR 1994-1995

RESUME

COMPOSANTE	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE	2389	2698
B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS	247	253
C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE	1670	1665
D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX SITUATIONS CRITIQUES	897	936
E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE	1075	1160
F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES	524	439
G. COUTS D'APPUI AU PROGRAMME	826	871
TOTAL GENERAL	7628	8022

RESUME DETAILLE

COMPOSANTE	Budget proposé	
	1994	1995
(en milliers de \$ E.U.)		
A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE		
1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles	30	328
2. Coordination du programme	82	82
3. Développement durable		
a) Agenda 21 pour la Méditerranée/Programme CE-PAM (Charte de Nicosie)	100	60
b) Programme d'aménagement côtier (PAC)	662	672
4. Composante juridique	85	115
5. Information	179	185
B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS		
6. Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions	247	253
C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE		
7. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée - Contreparties PNUÉ	1155 50	1150 50
Frais de personnel et de fonctionnement couvrant les activités 1 à 7		
- Unité de coordination d'Athènes	851	856
- Dépenses devant être couvertes par la contribution de contrepartie de la Grèce	400	400
- Organisations coopérant au MED POL	465	465
D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX SITUATIONS CRITIQUES		
8. Prévention et lutte contre la pollution par les navires		
a) Protocole relatif aux situations critiques	252	204
b) Plan d'action sur les installations de réception portuaires	129	194
Frais de personnel et de fonctionnement:	516	538
- Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)		
E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE		
9. Gestion écologiquement rationnelle des zones côtières de la Méditerranée		
a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (CAR/PB)	140	170
- Observatoire du Plan Bleu	55	60
b) Planification et gestion du littoral (CAR/PAP)	260	300

COMPOSANTE	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
Frais de personnel et de fonctionnement: - Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)	350	360
Frais de personnel et de fonctionnement: - Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)	270	270
F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES		
10. Protection du patrimoine méditerranéen commun		
a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)	160	130
b) Préservation des sites historiques (100 sites historiques)	130	75
Frais de personnel et de fonctionnement: - Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)	234	234
G. COUTS D'APPUI AU PROGRAMME*	826	871
TOTAL GENERAL	7628	8022

* Des coûts d'appui au programme de 13% s'appliquent aux dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée de 6.352.000 \$ E.U. pour 1994 et de 6.701.000 \$ E.U. pour 1995.

BUDGET-PROGRAMME

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

1. APPROBATION DU PROGRAMME DANS LE CADRE DES REUNIONS DECISIONNELLES

Objectif

Préparer le programme des travaux et le budget du Plan d'Action pour la Méditerranée pour examen par les réunions du Bureau et des Comités subsidiaires, puis pour examen et approbation par les réunions ordinaires des Parties contractantes.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les problèmes intervenus depuis la réunion des Parties contractantes, et de se prononcer sur les ajustements du programme et du budget.	30	30
- Réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action, étudier les questions techniques et approuver le programme et le budget du PAM avant leur soumission aux Parties contractantes.	-	98
- Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes en 1995 chargée d'examiner et d'approuver le programme et le budget du PAM, d'examiner l'état d'avancement du Plan d'Action, d'examiner les rapports sur l'état de la pollution de la mer Méditerranée et d'adopter des recommandations concernant des mesures communes pour sa protection.	-	200

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF*	26	320	30	328

* MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

2. COORDINATION DU PROGRAMME

Objectif

Coordonner les activités du PAM avec les organisations participantes, les organisations gouvernementales et non gouvernementales; coordonner les activités des Centres régionaux et gérer le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Activités	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ U.S.)	
- Consultants pour faciliter la coopération avec: (i) les organisations intergouvernementales et les accords sous-régionaux; (ii) la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et d'autres sources de financement; (iii) les organisations non gouvernementales, les universités méditerranéennes et organisations de jeunesse	20	20
- Réunion du Comité consultatif interorganisations (IAAC) pour coordonner les activités relatives au MED POL avec les organisations des Nations Unies	(1)	(1)
- Réunion avec les directeurs des Centres d'activités régionales pour la programmation et la coordination des activités du PAM	6 ⁽²⁾	6 ⁽²⁾
- Formation de fonctionnaires nationaux à l'Unité MED sur les programmes et les procédures du PAM (appui direct aux pays)	16	16
- Appui aux cours de formation se rapportant au PAM (appui direct aux pays) (contrats de sous-traitance)	40	40

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	54	54	82*	82*

⁽¹⁾ Frais de voyage inscrits à la rubrique des organisations coopérant au MED POL.

⁽²⁾ Représente les frais d'interprétation et de traduction conformément à une décision du Bureau. Frais de voyage inscrits à la rubrique des Centres d'activités régionales respectifs.

* Un montant supplémentaire de 60.000 \$ E.U. est inscrit chaque année au budget pour la coordination et le développement du Programme d'aménagement côtier.

3. DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Agenda 21 pour la Méditerranée/Programme CE-PAM (Charte de Nicosie)

Objectif

Conformément aux résolutions des Nations Unies, ainsi que de la CNUED, et en accord avec les décisions du Bureau de réorienter toutes les activités du PAM vers le développement durable, il est envisagé, lors de l'exercice biennal 1994-1995, de lancer un véritable programme méditerranéen pour le développement durable.

Activités	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Consultants pour aider à la préparation d'un Agenda 21 pour la région méditerranéenne	20	10
- Réunion d'experts chargée d'examiner un projet d'Agenda 21 pour la région méditerranéenne	40	*
- Assistance aux pays dans leurs efforts pour préparer un Agenda 21 national (contrats de sous-traitance)	40	50

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF			100	60

* Un Groupe de travail d'experts se réunira en 1995 avec un financement extérieur.

b) Programme d'aménagement côtier (PAC)

Objectif

Intégrer les politiques de développement en harmonie avec l'environnement et de gestion des ressources dans les zones côtières proposées et acceptées par les Parties contractantes. Ce programme de gestion intégrée comprendra, le cas échéant, les résultats et la compétence technique de toutes les composantes du PAM telles que le développement des zones côtières, notamment l'analyse prospective et les scénarios de développement, des actions PAP spécifiques, la surveillance continue, l'application des mesures communes adoptées par les Parties contractantes, l'application de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs, les plans d'urgence, les aires spécialement protégées et les sites historiques.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Experts, consultants pour aider à la préparation et à la réalisation de documents et d'activités aboutissant à la mise en oeuvre du programme d'aménagement côtier et à des activités préparatoires de suivi	206	206
- Assistance aux institutions participant au programme d'aménagement côtier approuvé par les Parties contractantes (contrats de sous-traitance)	300	300
- Etude de l'impact du changement climatique sur la zone littorale méditerranéenne (contrats de sous-traitance)	60	70
- Réunions de consultation concernant chaque zone côtière	96	96

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	515	535	662	672

Remarque: Les fonds ci-dessus se décomposent comme suit:

PAP (266 par année); MED POL (pour la surveillance: 78 par an; pour les changements climatiques: 60 pour 1994, 70 pour 1995); Scénarios-CAR/PB (76 par an); REMPEC: 44 par an; ASP (39 par an); données (39 par an); et Unité de coordination (60 par an).

Il est prévu que les pays hôtes du programme verseront des fonds de contrepartie pour l'exécution du programme.

La BEI fournit un montant total de 360.000 ECU pour le projet de PAC pour Rhodes pour l'exercice biennal 1993-1994.

4. COMPOSANTE JURIDIQUE

Objectif

Elaborer des protocoles additionnels, promouvoir des accords sous régionaux, formuler et adopter des procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin, et promouvoir l'adoption de législations nationales pertinentes.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Deuxième réunion d'experts sur la préparation du projet de Protocole relatif aux mouvements transfrontières de déchets dangereux	50	-
- Conseiller juridique, assistance à davantage de Parties contractantes pour compiler leur législation nationale en matière de protection du milieu côtier marin (consultants)	15	15
- Préparer un projet de procédure appropriée pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone et en tenant compte des travaux d'autres organismes à ce sujet (contrats de sous-traitance)	20	20
- Conférence de plénipotentiaires, à convoquer à Athènes en 1995, sur le Protocole relatif aux déchets dangereux	-	80*

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	210	30	85	115

* Un montant supplémentaire de 100.000 \$ E.U. sera requis à partir d'un financement extérieur.

5. INFORMATION

Objectif

Communiquer aux gouvernements des informations sur l'environnement afin d'influer sur les interventions et le suivi; accroître la sensibilisation de l'opinion et susciter un état d'esprit qui soutiendra les politiques et les actions menées en faveur d'un développement durable et de la protection de l'environnement.

Activités	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Préparation, édition et traduction des rapports du PAM (consultants)	23	23
- Impression et diffusion des rapports du PAM	25	25
- Préparation et traduction de MEDONDES (anglais, arabe et français) (consultants)	19	19
- Impression et diffusion de MEDONDES (contrats de sous-traitance)	32	32
- Information: échange d'informations, diffusion de l'information, relations publiques, bibliothécaire (consultants)	15	15
- Appui à la célébration de la Semaine de l'environnement méditerranéen, expositions du PAM, et programmes de sensibilisation du public; célébration du 20e anniversaire du PAM	30	31
- Impression de brochures du PAM (anglais, arabe et français), affiches, auto-collants, communiqués de presse et autres documents	35	40

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	151	132	179	185

B. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

6. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

Objectif

Etablir des évaluations de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances énumérées aux annexes I et II, préparer des propositions de mesures communes pour ces substances et aider les pays à appliquer ces mesures. Elaborer des lignes directrices et, le cas échéant, des normes ou critères pour l'application progressive du protocole, et aider les pays à procéder à cette application. Fournir les informations qui seront utilisées dans le processus de gestion du développement durable.

Activités	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Assistance</u>		
- Assistance aux pays pour l'application du Protocole tellurique	40	40
<u>Evaluation de la pollution</u>		
- Préparer des documents d'évaluation de la pollution de la mer Méditerranée par des substances énumérées dans le Protocole tellurique (consultants)	22	26
- Rapport sur l'état du milieu marin en Méditerranée	20	-
- Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par des substances affectant le goût et/ou l'odorât	-	7
- Préparation de lignes directrices sur la surveillance de la pollution atmosphérique	5	-
<u>Recherche</u>		
- Assistance aux institutions participant aux programmes de recherche, par l'octroi d'allocations de recherche (environ 70 allocations à environ 60 institutions) (contrats de sous-traitance)	130	130
<u>Réunions</u>		
- Evaluation de l'enquête sur les sources telluriques (OMS/PNUE) (environ 15 participants)	-	25
- Stage de formation (COI/OMS/BMTC) sur l'identification et la quantification des toxines algales (environ 15 participants)*	15	-
- Atelier de formation (AIEA) sur les techniques de pointe de mesure des paramètres chimiques de l'eutrophisation (environ 10 participants)	15	-
- Formation et exercice d'interétalonnage (OMM/PNUE) sur la surveillance de la pollution transférée par voie atmosphérique (environ 15 participants)	-	25

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	248	427	247	253

* Des fonds supplémentaires d'un montant de 20.000 \$ E.U. seront fournis par le BMTC (Bremen Maritime Training Centre)

C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE**7. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée**Objectif

Réaliser un programme complet et coordonné de surveillance continue de la pollution marine englobant tous les pays méditerranéens, portant sur les sources de pollution, les zones côtières et de référence et la pollution transférée par voie atmosphérique, et obtenir une qualité élevée des données de la surveillance qui pourraient être utilisées dans le processus de gestion du développement durable.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Surveillance continue</u>		
- Assistance aux institutions participant aux programmes de surveillance continue par l'octroi d'instruments et de fournitures (environ 80 institutions) (contrats de sous-traitance)	450*	500*
- Assistance aux institutions pour la surveillance des effets biologiques (phase pilote) (contrats de sous-traitance)	80	120
- Préparation de profils par pays sur l'état et les tendances de la qualité du milieu marin	15	20
- Entretien des instruments assuré aux institutions participant au MED POL (pièces détachées) (environ 40 institutions) (contrats de sous-traitance)	40	40
- Consultants pour analyser et évaluer les données MED POL	30	30
<u>Formation et bourses</u>		
- Formation sur le tas de participants au programme MED POL de surveillance continue (environ 40 participants)	60	60
- Bourses octroyées à des participants au programme MED POL de recherche et de surveillance afin de présenter des données MED POL lors de réunions	50	40
<u>Assurance qualité des données</u>		
- Assistance aux institutions participant aux programmes de surveillance afin de garantir des données fiables et de haute qualité, grâce à des programmes d'assurance qualité des données par pays, des exercices conjoints de surveillance, l'intercomparaison des résultats et la diffusion de l'information scientifique (environ 20 institutions) (contrats de sous-traitance)	70	80
- Mise au point et actualisation de méthodes microbiologiques de référence	5	10
- Assistance aux institutions participant aux programmes de surveillance par l'achat et la fourniture de normes et matériaux de référence (environ 40 institutions) (contrats de sous-traitance)	25	35

* Un Montant supplémentaire de 78.000 \$ E.U. est inscrit chaque année au budget, pour les activités de surveillance du Programme d'aménagement côtier.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Programme d'interétalonnage pour les institutions participant au MED POL (environ 40 institutions) (contrats de sous-traitance)	20	30
<u>Réunions et cours de formation</u>		
- Réunion des coordonnateurs nationaux du MED POL	40	-
- Ateliers de formation nationaux (FAO/AIEA/PNUE) sur la surveillance des contaminants chimiques au moyen d'organismes marins (3 ateliers avec 20-25 participants chacun)	40	-
- Atelier de formation régional (FAO/AIEA/PNUE) sur la surveillance des contaminants chimiques au moyen d'organismes marins (6 conférenciers, environ 25 participants)	-	40
- Atelier de formation (OMS/PNUE) sur la détermination de la pollution microbiologique (10-15 participants)	25	-
- Stage de formation national (OMS/PNUE) sur la détermination de la pollution microbiologiques (3 stages avec 10-15 participants chacun)	-	25
- Réunion de consultation (OMS/PNUE) sur la surveillance microbiologique des eaux récréatives et d'élevage de mollusques/crustacés (15-20 participants)	25	-
- Réunion de consultation (COI/PNUE) sur la modélisation hydrodynamique (environ 12 participants)	20	-
- Réunion de consultation (AIEA/COI/PNUE) sur la détermination des hydrocarbures polycycliques aromatiques (PAH) dans les sédiments et les organismes (environ 15 participants)	25	-
- Réunion d'experts (OMM/PNUE) sur la pollution transférée par voie atmosphérique (environ 20 participants)	25	-
- Réunion de consultation sur le programme de traitement des données MED POL et l'orientation pour les travaux à venir (environ 8 participants)	-	20
- Réunion de consultation sur l'évaluation des programmes de surveillance (environ 8 participants)	20	-
<u>Recherche</u>		
- Assistance aux institutions participant au programme de recherche par l'octroi d'allocations de recherche (environ 30 allocations à environ 25 institutions) (contrats de sous-traitance)	90	100

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	1113	1182	1155	1150
PNUE	50	50	50	50

Frais de personnel et de fonctionnement couvrant les activités 1 à 7

UNITE DE COORDINATION, Athènes, Grèce	m/m	Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ E.U.)	
Experts/Personnel			
- Coordonateur - D.2	12	110	110
- Administrateur de programme principal/spécialiste en sciences de la mer (hors classe) - D.1	12	98	98
- Administrateur de programme (hors classe)/économiste - P.5	12	92	92
- Administrateur de 1ère classe/spécialiste en sciences de la mer - P.4	12	70	70
- Spécialiste de traitement des données - P.4	12	70	70
- Expert en matière de développement durable - P.4	12	70	70
- Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds - P.3	12	(1)	(1)
Total Experts/personnel		510	510
Appui administratif			
- Assistante administrative - G.6/G.7		(1)	(1)
- Secrétaire (hors classe) - G.4		(1)	(1)
- Assistante de traitement des données - G.4/G.5		(1)	(1)
- Employée administrative (hors classe) - G.5		(1)	(1)
Total appui administratif		-	-
Voyages en mission		100	100
Frais de fonctionnement		241	246

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	459	549	851	856

(1) Rémunéré sur les coûts d'appui au programme

Dépenses devant être couvertes par la contribution de contrepartie de la Grèce au programme du PAM

	m/m	Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ E.U.)	
Appui administratif			
- Assistante chargée de l'information - G.7	12	28	28
- Assistante personnelle - G.6	12	27	27
- Secrétaire (hors classe) - G.5	12	24	24
- Assistante de recherche - G.5	12	24	24
- Dactylographe bilingue - G.4	12	23	23
- Dactylographe bilingue - G.4	12	23	23
- Dactylographe bilingue - G.4	12	23	23
- Employé chargé des télécommunications - G.3	12	22	22
- Chauffeur/employé - G.3	12	21	21
- Employé - G.2	12	18	18
- Chauffeur/employé - G.2	12	19	19
- Assistance temporaire		20	20
- Heures supplémentaires		10	10
Total appui administratif		282	282
Frais de fonctionnement			
- Matériel fongible		-	-
- Location		100	105
- Entretien des locaux		18	13
- Divers: téléphone, télécopieur, télex et affranchissement postaux		-	-
Total frais de fonctionnement		118	118

TOTAL	1992	1993	1994	1995
CONTR.GRECE	400	400	400	400

* En cas de réinstallation dans de nouveaux locaux, l'ajustement du budget par suite d'une modification du coût devra être approuvé par le Bureau.

ORGANISATIONS COOPERANT AU MED POL	m/m	Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ E.U.)	
Experts/Personnel			
- Spécialiste OMS (hors classe) - Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	12	94	94
- Spécialiste FAO des pêches (hors classe) - Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	12	94	94
- Technicien d'entretien AIEA (MEL) (Monaco) - P.3	10	80	80
Total Experts/Personnel		268	268
Appui administratif			
- Secrétaire OMS - OMS/EURO (Copenhague) - G.4		16	16
- Secrétaire OMS - Unité de coordination du PAM (Athènes) - G.5	12	25	25
- Secrétaire FAO - Unité de coordination du PAM (Athènes) - G.4	12	25	25
- Laborantin AIEA - MEL (Monaco) - G.6	7.5	40	40
- Assistance temporaire OMM - OMM/Siège (Genève)		10	10
- Assistance temporaire COI - COI/Siège (Paris)		10	10
Total appui administratif		126	126
Voyages en mission			
- OMS (Athènes)		16	16
- FAO (Athènes)		16	16
- OMM (Genève)		10	10
- AIEA (Monaco)		20	20
- COI et UNESCO (Paris)		9	9
Total voyages		71	71
Frais de fonctionnement			
Les frais de fonctionnement encourus par le personnel OMS et FAO en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les organisations à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.			

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	410	410	465	465

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX SITUATIONS CRITIQUES

8. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES

a) Protocole relatif aux situations critiques

Objectif

Renforcer les capacités des Etats côtiers en Méditerranée et faciliter la coopération entre eux pour intervenir en cas d'urgence et d'accidents occasionnant ou susceptibles d'occasionner la pollution de la mer par les hydrocarbures et d'autres substances nocives, notamment dans les cas de situations critiques présentant un danger imminent et grave pour le milieu marin ou pouvant porter atteinte à des vies humaines.

<u>Activités</u>	<u>Budget</u> proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Aider les pays à développer leur dispositif national de préparation et d'intervention (consultants)	8	8
- Aider les pays à préparer des projets pour l'acquisition de matériel d'intervention qui seraient présentés à des sources possible de financement international (consultants)	8	8
- Aider les pays à élaborer et développer des accords opérationnels bilatéraux et multilatéraux entre des Etats côtiers voisins.	8	8
- Aider le REMPEC à adapter à la région des modèles prévisionnels et un dispositif d'appui à la décision pour la région (consultants)	6	6
- Préparation d'un atlas régional pour la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle (contrats de sous-traitance)	8	15
- Réunion des correspondants du REMPEC pour l'évaluation de la mise en oeuvre du programme d'activités.	55	-
- Stage de formation régional de nature générale sur la préparation et l'intervention en cas de pollution par les hydrocarbures.	65	-
- Stage de formation spécialisée régional sur la préparation et l'intervention en cas de pollution chimique.	65	-
- Stage de formation spécialisée régional sur la lutte contre la pollution par les hydrocarbures.	-	65
- Cours de formation régional destiné à des stagiaires (en anglais et français)	-	65

Activités	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Assistance technique aux Etats pour l'organisation de cours de formation nationaux (environ 35 participants)	8	8
- Aider les Etats qui le demandent à organiser des exercices conjoints d'intervention d'urgence	6	6
- Assistance aux pays en cas de situation critique (Equipe spéciale méditerranéenne)	15	15

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	129	151	252	204

* Un montant supplémentaire de 44.000 \$ E.U. est inscrit au budget chaque année pour le programme d'aménagement côtier.

N.B. La CEE contribue à hauteur de 214.000 ECU en 1994 et 213.000 ECU en 1995 au système sous-régional de lutte contre les accidents majeurs affectant, ou susceptibles d'affecter les eaux territoriales, les côtes et les intérêts respectifs de Chypre, de l'Egypte et d'Israël.

b) Plan d'action pour les installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne

Objectif

Promouvoir l'application de la Convention OMI sur la prévention de la pollution du milieu marin par les navires et obtenir l'élimination complète de la pollution internationale de la mer méditerranéenne par les déchets engendrés par les navires.

Activités	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Consultants chargés d'établir des documents et d'analyser la disponibilité et les besoins en installations de réception ainsi qu'en développement technologique.	8	8
- Aider à préparer des documents de travail pour le développement de la coopération régionale concernant la mise en oeuvre effective des Conventions OMI pertinentes.	8	8
- Aider à préparer des documents de travail sur les questions financières posées par l'aménagement et la mise en service d'installations de réception portuaires.	8	8
- Réunion d'experts gouvernementaux sur le développement de la coopération régionale concernant l'application effective des conventions OMI pertinentes.	60	-
- Réunion d'experts gouvernementaux sur les questions financières posées par l'aménagement et l'exploitation d'installations portuaires de réception.	-	60
- Cours de formation régionaux sur l'application de MARPOL 73/78.	45	45
- Cours de formation régionaux sur le contrôle de l'Etat du port et de l'Etat du pavillon pour les inspecteurs et commissaires.	-	65

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	10	10	129	194

Frais de personnel et de fonctionnement

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC) La Valette, Malte Organisation coopérante: OMI		Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ E.U.)	
Experts/Personnel			
- Directeur - D.1	12	120	126
- Expert technique - P.4	12	91	96
- Chimiste - P.4	12	91	96
- Ingénieur - P.2 ⁽¹⁾	12	-	-
Total Experts/Personnel		302	318
Appui administratif			
- Assistante chargée de l'information - G.6	12	18	19
- Secrétaire hors classe/Assistante administrative - G.6	12	16	17
- Secrétaire/employée - G.4	12	15	16
- Secrétaire/employée - G.4	12	15	16
- Secrétaire/employée - G.4	12	15	16
- Gardien/reproducteur de documents - G.3	12	15	16
Total appui administratif		94	100
Voyage en mission		30	30
Frais de fonctionnement		90	90

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	395	393	516	538

⁽¹⁾ Détaché par le gouvernement français

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

9. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu)

Objectif

Aider à établir des scénarios nationaux, côtiers ou sectoriels dans les pays méditerranéens en accord avec les résultats et les méthodologies du Plan Bleu; rassembler et traiter des données socio-économiques et environnementales ainsi que des données relatives aux technologies appropriées pour l'ensemble de la région méditerranéenne, ses zones côtières et sa bande littorale; fournir aux autorités concernées les instruments et les méthodes du travail prospectifs appliqués au développement durable des régions côtières, sur la base de l'expérience et des réalisations du CAR/PB.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Etudes systémiques et prospectives</u>		
Etudes au niveau du bassin méditerranéen:		
- Etude sectorielle sur les transports, les communications et l'environnement	15	-
- Etude sectorielle sur la désertification et l'environnement	-	15
- Etude sur les caractères, l'évolution et les avensirs du paysage méditerranéen	10	10
- Actualisation générale de l'étude principale sur les avensirs de la Méditerranée	-	20
- Mise au point d'outils prospectifs pour le niveau côtier	15	15
- Assistance à des experts locaux pour l'élaboration de scénarios nationaux	10	10
- Assistance à des experts locaux de deux pays pour l'élaboration concertée d'une étude systémique et prospective pour une région frontalière côtière (à identifier avec des pays concernés du nord-ouest ou sud-ouest de la Méditerranée)	15	15
<u>Formation et communication</u>		
- Atelier sur les méthodologies et outils de la prospective en Méditerranée et sur leur application pour les décideurs en matière de développement/environnement (20-25 participants)	-	40

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Ateliers régionaux sur la formation à des outils et méthodes systémiques et prospectives applicables aux zones régionales et côtières (un en anglais, un en français)	20	20
- Préparation et publication de 4 fascicules	10	10
- Préparation et mise au point finale de rapports	5	5
- Préparation d'un dossier de sensibilisation, comportant un support audiovisuel, sur les outils et les réalisations du Plan Bleu	10	10
<u>Réunions institutionnelles</u>		
- Points focaux nationaux	30	-

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	158	138	140*	170*

* Un montant supplémentaire de 76.000 \$ E.U. est inscrit au budget chaque année pour le programme d'aménagement côtier.

Observatoire du Plan Bleu

Objectif

Amélioration de la base de données, des statistiques et des indicateurs avec le développement de la fonction d'"Observatoire de l'environnement méditerranéen"

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Amélioration, actualisation et diffusion de données socio-économiques et environnementales	10	10
- Définition et application d'indicateurs environnementaux	10	10
- Groupe de travail sur les statistiques et indicateurs concernant l'environnement (7-10 participants)	15	-
- Répertoire des sources d'information et de recherche pour les décideurs en matière d'environnement-développement dans le bassin méditerranéen	10	10
- Atelier régional et formation sur les statistiques et indicateurs concernant l'environnement (un en français en Méditerranée occidentale, un en anglais en Méditerranée orientale, 15 participants chacun)	10	10
- Surveillance et évaluation de la mise en oeuvre de l'Observatoire et préparation de la stratégie et du programme de travail pour la période 1996-2000	-	20
<u>Frais de personnel et de fonctionnement</u>		
- Experts en statistiques sur l'environnement ⁽¹⁾	-	-
- Documentaliste ⁽¹⁾	-	-
- Spécialiste de traitement des données et cartographe ⁽¹⁾	-	-

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF			55	60

(1) Couvert par des contributions France/CEE

N.B. - La fonction d'"Observatoire" est en cours de mise en oeuvre à compter d'avril 1993, pour un montant de 244.000 ECU/an pour une phase initiale de trois ans. En égard au travail supplémentaire et à l'effet synergique qui en résulte avec d'autres activités (prospective et formation), un appui complémentaire est nécessaire de la part des Parties contractantes/MTF. L'importante contribution de la CEE a toutefois pris en compte la structure existante et a ainsi limité son assistance, ce qui explique qu'un appui financier supplémentaire soit sollicité du MTF/PAM pour les activités concernées et pour le financement d'une secrétaire bi-trilingue hors classe à temps partiel en partie rémunérée sur le budget CEE de l'Observatoire.

b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires)

Objectif

Le programme proposé a pour objectif fondamental de contribuer à l'instauration et au renforcement du processus d'aménagement côtier, orienté vers la réalisation d'un développement durable des zones côtières de la Méditerranée au sein duquel les préoccupations d'ordre écologique, la protection et l'utilisation rationnelle des ressources marines et côtières ainsi que la réduction de la pollution figurent parmi les critères et les cibles de premier plan.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Planification intégrée et gestion des zones côtières</u>		
- Assistance aux institutions nationales et locales dans l'application d'instruments économiques (consultants)	10	10
- Etablissement de deux profils côtiers pilotes, y compris une base de données SIG (un en anglais en 1994, un en français en 1995) (consultants)	10	10
- Un consultant arabe (francophone) pour aider le CAR/PAP à mettre en oeuvre le programme dans les pays méditerranéens arabes (consultant)	10	10
- Un atelier régional sur les lignes directrices (15 participants) (formation)	35	-
- Deux cours de formation nationaux (l'un sur l'application des lignes directrices) (20 participants chacun) (formation)	-	25
- Deux cours de formation sur le SIG à l'intention d'experts devant participer aux PAC du PAM (8 participants chacun) (formation)	15	15
- Cours de formation nationaux sur l'application du concept d'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) dans la planification et le développement des activités touristiques (15 participants chacun)	20	20
<u>EIE</u>		
- Application des études d'impact sur l'environnement - approche méthodologique (consultants)	5	-
- Préparation de deux études d'impact pilotes (une en 1994, une en 1995) et de lignes directrices pour certains projets de développement (consultants)	10	10
- Assistance aux autorités nationales pour l'application du processus d'étude d'impact (consultants)	5	10
- Trois cours de formation nationaux sur l'application des EIE (20 participants chacun) (un en 1994, deux en 1995)	10	15

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Une réunion d'experts (3) sur l'application des études d'impact (réunions)	5	-
<u>Gestion des ressources en eau</u>		
- Préparation des documents d'atelier sur l'application de l'approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau, y compris un rapport sur l'expérience acquise grâce aux PAC du PAM (consultants)	10	-
- Elaboration de lignes directrices pour l'application de l'approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau dans les zones côtières de la Méditerranée (consultants)	-	10
- Assistance aux pays intéressés dans l'application de pratiques rationnelles de conservation de l'eau et dans la gestion intégrée des ressources en eau (consultants)	10	10
- Atelier sur l'application de l'approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau (15 participants) (formation)	30	-
- Cours de formation à l'application de l'approche intégrée de la gestion des ressources en eau (15 participants)	-	30
<u>Erosion des sols*</u>		
- Elaboration de lignes directrices pour la surveillance des processus d'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée (conjointement avec la FAO) (consultants)	5	-
- Réunion d'experts chargée d'évaluer le projet de lignes directrices pour la surveillance des processus d'érosion (8 participants) (réunions)	-	-
- Contrats de sous-traitance avec des institutions nationales pour établir le rapport final sur les résultats du projet pilote (contrats de sous-traitance)	10	-
- Atelier pour présenter les lignes directrices pour la surveillance des processus d'érosion (20 participants) (formation)	-	25
<u>Gestion des déchets solides et liquides</u>		
- Consultants pour préparer les cours de formation	10	5
- Cours de formation régional sur la gestion des déchets solides (15 participants) (réunions)	30	-

* La FAO apporte une contribution en nature/espèces de 20.000 \$ E.U. pour couvrir les frais de participation des experts aux réunions.

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Cours de formation régional sur la réutilisation des eaux usées urbaines (15 participants)	-	30
<u>Aquaculture</u>		
- Coopération avec d'autres organisation des Nations Unies et institutions participant au réseau d'aquaculture en Méditerranée (consultants)	10	10
- Exécution du programme concernant le réseau (sous-contrats)	10	10
- Exécution du projet de coopération	..**	..**
Réunion des Points focaux nationaux pour le PAP	-	45

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	319	437	260***	300***

** Si des fonds extérieurs peuvent être assurés.

*** Un montant supplémentaire de 266.000 \$ E.U. est inscrit au budget chaque année pour le programme d'aménagement côtier.

Frais de personnel et de fonctionnement

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB) Sophia Antipolis, France		Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ U.S.)	
Experts/personnel			
- Président (1)		-	-
- Directeur général (1)		-	-
- Expert scientifique - Prospective (2)	12	60	62
- Expert technique - Ecoplanificateur et coordonnateur de l'Observatoire	12	80	83
- Spécialiste informaticien (2)	12	35	36
Total Experts/Personnel		175	181
Appui administratif			
- Assistant-traitement des données	12	40	41
- Assistant - recherche d'information	12	35	36
- Assistance temporaire		30	30
Total appui administratif		85	87
Voyages en mission		20	20
Frais de fonctionnement		50	52

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	265	265	350	360

(1) Rémunérés par le gouvernement français

(2) Complément du traitement versé par le gouvernement français

N.B. La contribution du gouvernement français est absolument nécessaire pour couvrir en partie: les traitements de l'expert scientifique, du spécialiste informaticien (et éventuellement de l'expert en prospective côtière), les frais de voyage, les frais des réunions et environ la moitié des frais de fonctionnement, et ce sous réserve que le gouvernement français assure des fonds pour les traitements du directeur, de deux secrétaires, et la fourniture de locaux adéquats.

Frais de personnel et de fonctionnement

CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP) Split, Croatie	m/m	Budget proposé	
		1994	1995
		(en milliers de \$ E.U.)	
Experts/Personnel			
- Directeur	12	35	35
- Coordonnateur des projets pilotes	12	25	25
Total Experts/Personnel		60	60
Appui administratif			
- Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	18	18
- Assistante aux projets/traductrice	12	17	17
- Assistante aux projets/traductrice	12	17	17
- Assistante aux projets/traductrice	12	17	17
- Assistante administrative	12	17	17
- Commis aux finances	12	17	17
- Assistance temporaire		8	8
Total Experts/Personnel		111	111
Voyages en mission		23	23
Frais de fonctionnement		76	76

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	270	270	270	270

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

10. PROTECTION DU PATRIMOINE MEDITERRANEEN COMMUN

a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Objectif

Renforcer et coordonner les activités entreprises par les Parties contractantes pour la sauvegarde des ressources naturelles et des sites naturels de la zone de la mer Méditerranée, ainsi que pour la sauvegarde de leur patrimoine culturel dans la région.

Activités	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Aider les pays à choisir, créer et gérer des aires spécialement protégées de valeur écologique (consultants) (conformément à l'article 3.2a du Protocole ASP et du point 17(h) de la Déclaration de Gênes)	10	10
- Aider les pays à choisir, créer et gérer des aires spécialement protégées d'intérêt culturel (consultants) (conformément à l'article 3.2b du protocole ASP et du point 17(g) de la Déclaration de Gênes).	10	5
- Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée (contrat de sous-traitance)	25	25
- Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine (contrat de sous-traitance)	5	5
- Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée (contrat de sous-traitance - consultant)	15	15
- Conservation d'autres espèces et écosystèmes menacés (contrat de sous-traitance - consultant) (conformément à l'article 3.2a du Protocole ASP et au point 17(e) de la Déclaration de Gênes)	10	5
- Aider les pays à établir leur législation consacrée aux aires spécialement protégées et à la conservation des espèces (contrat de sous-traitance)	5	5
<u>Stages de formation concernant les aires spécialement protégées et la conservation des espèces (14 stagiaires chaque année)</u>		
- Stages de formation sur la conservation du phoque moine, des tortues marines, des cétacés et de la végétation marine	25	-
- Stages de formation sur la conservation du phoque moine, des tortues marines, des cétacés, et sur la gestion des aires protégées	-	25
<u>Réunions, séminaires</u>		
- Réunion des Points focaux nationaux	35	-

<u>Activités</u>	Budget proposé	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
- Réunion d'experts chargée d'évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action, l'évaluation des populations de phoques moines en Méditerranée et le lancement d'un programme d'élevage en captivité pour l'espèce (conformément au plan d'action pour la gestion du phoque moine)	20	-
- Réunion d'experts sur les espèces menacées en Méditerranée (conformément à l'article 3.2b du Protocole ASP et au point 17(e) de la Déclaration de Gênes)	-	35

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	78	111	160*	130*

* Un montant supplémentaire de 39.000 \$ E.U. est inscrit au budget chaque année pour le programme d'aménagement côtier.

b) Préservation des sites historiques (100 sites historiques)

Objectif

Protéger les sites historiques côtiers d'intérêts commun pour la Méditerranée déjà identifiés par les Parties contractantes.

<u>Activités</u>	Budget proposé ⁽¹⁾	
	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
<u>Sites répertoriés sur la liste des 100 sites historiques de la Méditerranée</u>		
- Identifier et évaluer les activités de protection et de sauvegarde des sites de la liste	15	15
- Définition et finalisation de projets liés à la protection de sites historiques, y compris des mesures permanentes et d'urgence, en coopération avec les autorités locales.	10	10
- Atelier sur l'établissement de plans de sauvegarde permanente et de restauration des sites historiques.	15	-
- Atelier sur l'instauration de procédures de sauvegarde des sites historiques.	-	15
<u>Assistance technique</u>		
- Evaluation de l'état de dégradation des sites historiques (consultants)	10	-
- Assistance au pays dans l'évaluation des risques majeurs des sites historiques et dans la préparation de mesures préventives (contrats de sous-traitance)	10	10
<u>Formation/communication</u>		
- Atelier régional sur les outils et méthodes de gestion des sites historiques	-	15
- Atelier régional sur la dégradation de la pierre dans les sites historiques	20	-
- Elaboration et publication de fascicules sur la dégradation de la pierre	10*	-
- Elaboration et publication de fascicules sur la protection des sites archéologiques sous-marins, et notamment des épaves	-	10*
<u>Réunions institutionnelles</u>		
- Points focaux nationaux	40	-

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	40	80	130	75

(1) L'Atelier du patrimoine de la Ville de Marseille fournit une contribution de contrepartie en espèces/nature d'un montant de 83.000 ECU par an pour couvrir les coûts de deux experts, de l'appui administratif et une partie des frais de voyage et de fonctionnement.

* Un montant supplémentaire de 10.000 \$ E.U. sera assuré par financement extérieur.

Frais de personnel et de fonctionnement

CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP) Tunis, Tunisie		m/m	Budget proposé	
			1994	1995
		(en milliers de \$ E.U.)		
Experts/Personnel				
-	Directeur - ⁽¹⁾	12	30	30
-	Expert - ⁽¹⁾	12	15	15
-	Expert - ⁽¹⁾	12	50	50
-	Documentaliste	12	40	40
Total Expert/Personnel			135	135
Appui administratif				
-	Assistante administrative	12	12	12
-	Secrétaire bilingue	12	10	10
-	Chauffeur	12	5	5
-	Commis aux finances ⁽²⁾	12	-	-
-	Préposé à l'entretien ⁽²⁾	12	-	-
-	Gardien ⁽²⁾	12	-	-
Total appui administratif			27	27
Voyages en mission			20	20
Frais de fonctionnement			52	52

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	209	209	234	234

⁽¹⁾ Rémunéré en partie par le pays hôte.

⁽²⁾ Rémunéré en partie par le pays hôte.

G. COUTS D'APPUI AU PROGRAMME

Conformément aux règles des Nations Unies concernant la création et la gestion des fonds d'affectation spéciale, les dépenses administratives et techniques encourues dans l'exécution des programmes et des projets financés par les fonds d'affectation spéciale sont remboursés au PNUE. Le montant du remboursement est calculé au taux standard approuvé par l'Assemblée générale (13%).

Ils englobent les services administratifs fournis au Siège ou à l'Unité MED tels que la gestion des projets, l'administration du personnel, la comptabilité, la vérification intérieure et extérieure des comptes.

TOTAL	1992	1993	1994	1995
MTF	669	742	826	871

III. CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE PREVUES EN ESPECES/NATURE AUX PROJETS DU PAM

	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
Croatie (CAR/PAP)	150	150
Malte (REMPEC)	20	20
Tunisie (CAR/ASP)	50	50
FAO (MED POL)	96	96
OMS (MED POL)	100	100
OMM (MED POL)	50	50
AIEA (MED POL)	98	98
UNESCO/COI (MED POL)	50	50

	1994	1995
	(en milliers de \$ E.U.)	
France (CAR/PB)	232	232
France (REMPEC)	37	37
France (Ville de Marseille, Atelier du patrimoine)	83	83
CEE (CAR/BP Observatoire ⁽¹⁾)	217	217
CEE (REMPEC ⁽²⁾)	214	213
BEI (PAC Rhodes ⁽³⁾)	180	-

- (1) La CEE contribue à hauteur de 734.000 ECU à l'Observatoire pour les années 1993, 1994, 1995 et une partie de 1996.
- (2) Contribution de la CEE au système de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine affectant, ou susceptibles d'affecter les eaux territoriales, les côtes et les intérêts respectifs. La CEE fournit un montant total de 654.150 ECU pour les années 1993, 1994 et 1995 pour les deux sous-régions (Chypre, Egypte, Israël et Algérie, Maroc, Tunisie).
- (3) La BEI fournit un montant total de 360.000 ECU pour l'exercice biennal 1993-1994.